

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 17 novembre 2022

Le jeudi 17 novembre 2022 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 effectuées en application de L2121-10 du CGCT.

Président : Monsieur Sylvain ROBERT

Présents : 61 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (Suppléante), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT.

Procurations : 20 - Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX.

Absents excusés : 10 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 septembre 2022 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
37	RESSOURCES ET MOYENS : Octroi d'un don à l'AMF 62 en soutien des communes frappées par la tornade dans le Sud-Arrageois Décision prise à l'unanimité des votants.
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Commercialisation des stands dans le cadre du Green Business Forum – 30 mars 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Communauté French Tech Artois - Subvention 2022 Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif / Vivalley Campus, Territoires Soixante-Deux - approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2021 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement Extension de la ZAC AN 2000 / Territoires Soixante-Deux - approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette, Territoires Soixante-Deux - approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Tréfileurope - acquisition/portage foncier EPF Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Projet de convention type pour le financement des logements ERBM Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : ERBM - Transfert de marché de maîtrise d'œuvre du parc Vachala dans le cadre de la convention de mandat Cité 4 à Lens - avenant n°1 Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Crédits complémentaires pour la rénovation des logements miniers : intégration de la cité de Belgique à Grenay et Loos-en-Gohelle Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL - ADIL France Rénov : subvention année 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Souchez : Avenant à la convention d'occupation du Domaine Public relative au Centre d'Histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette - Contrat de gaz Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT DURABLE : Chaîne des parcs : Confortement des berges de la Souchez à Loison-sous-Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
13	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contrat de prise en charge des DEEE avec Ecosystem Décision prise à l'unanimité des votants.
14	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention d'enlèvement de DEEE Pro sur les déchèteries avec l'éco-organisme Ecosystem Décision prise à l'unanimité des votants.
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Programme « eau solidaire » - Budget alloué au dispositif Clé de répartition du dispositif de la dotation 2022 à l'ensemble des 36 communes - Continuité du service en 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service Public d'Assainissement Collectif - Convention pour l'Admission des effluents de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (Communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles) dans les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Départ Monsieur Jérôme DARRAS, procuration donnée à Monsieur Philippe DUQUESNOY)</i>
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Compétence GEMAPI : Les contours de l'exercice Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Déploiement du dispositif "Pass Numériques" - Avenant n°2 à la convention du cofinancement par l'Etat Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Harnes : avenant n°2 à la convention de mandat confiée par la Ville de Harnes à la CALL pour la construction d'un centre aquatique Décision prise à l'unanimité des votants.
20	RESSOURCES ET MOYENS : Aix-Noulette : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre technique municipal et autorisation de signatures de marchés Décision prise à l'unanimité des votants.
21	RESSOURCES ET MOYENS : Loos-en-Gohelle : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de la salle Caullet et autorisation de signatures des marchés Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
22	RESSOURCES ET MOYENS : Servins : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un restaurant scolaire et autorisation de signatures de marchés Décision prise à l'unanimité des votants.
23	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil prend acte <i>(Arrivée de Monsieur Bruno CLAVET)</i>
24	RESSOURCES ET MOYENS : UFR Artois - Faculté des Sports et de l'Education Physique : désignation de représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
25	RESSOURCES ET MOYENS : UFR Artois - Faculté des Sciences : désignation de représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
26	RESSOURCES ET MOYENS : Office de Tourisme et du Patrimoine : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
27	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation de postes pour les Directions des services communautaires Décision prise à l'unanimité des votants.
28	RESSOURCES ET MOYENS : Recrutement d'un instructeur droit des sols Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
29	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé des demandes de subventions pour la Direction Développement Economique Attractivité et Emploi Décision prise à l'unanimité des votants.
30	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux Décision prise à l'unanimité des votants.
31	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Réhabilitation lourde de 94 logements Chemin de la 2ème Voie et Rue Birez à Harnes Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
32	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Construction de 30 logements neufs Cité du 9 (Ilot Parmentier) rues Montesquieu et Bruyère à Lens Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
33	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - NOREVIE - Acquisition en VEFA de 36 logements rue de la Gare à Méricourt Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
34	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Construction de 7 logements neufs Cité Fachoda rue Casimir Beugnet à Meurchin Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
35	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Acquisition-amélioration d'un logement 85 rue Carnot à Souchez Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
36	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Acquisition-amélioration d'un logement 87 rue Carnot à Souchez Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)

\$

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Bonsoir à toutes et à tous. Pour démarrer cette séance, on en aura encore une au mois de décembre, classique, nous aurons l'examen des délibérations et la présentation des Fêtes de la Sainte Barbe. Juste une première question sur les décisions qui ont été prises, est-ce qu'elles appellent des remarques de votre part ? Non, pas particulièrement.

Une bonne nouvelle mais vous avez pu le constater en arrivant, c'est toujours mieux quand la dream team est rassemblée, ce soir Patrice est parmi nous. Il a eu un petit moment d'absence et c'est un bonheur de pouvoir l'avoir avec nous et donc on redémarre aussi notre séance dans les conditions habituelles. Bravo et merci Patrice surtout d'être là parce que tu sais que tu es aussi un pilier de notre institution. On démarre, vas-y Sophie, tu présentes un petit quart d'heure les Fêtes de Sainte Barbe et peut-être Philippe ajoutera deux mots après si nécessaire.

Mme WILHELM : Je pensais que Philippe voulait dire un mot avant.

M. DUQUESNOY : Non, je le dirai après. Ils vont être charmés par ta voix et tout ce que tu vas leur dire, ils ne m'écouteront pas encore une fois j'en suis persuadé.

Mme WILHELM : Merci à tous. Juste je viens présenter, effectivement, le rapport d'activité 2021, et après je n'y manquerai pas, je vous ferai une rapide présentation aussi des Fêtes de Sainte Barbe 2022 et de ce qui vous attend dans quelques semaines.

Pour rappel, l'Office du Tourisme est un organisme qui est là pour travailler au développement touristique de la destination Lens-Liévin. On a des enjeux économiques, des enjeux bien sûr d'image et de fierté des habitants. On s'emploie à faire en sorte que ce territoire qui est, depuis l'arrivée du Louvre-Lens, une étape culturelle incontournable en région, devienne une destination de courts séjours à échelle nationale et internationale. L'année 2021, que je vais vous présenter, n'est pas forcément l'année la plus propice mais je peux vous dire que, dès 2022 et cette année qui célèbre les 10 ans du Louvre-Lens et les 10 ans de l'inscription du patrimoine minier à l'UNESCO, les résultats ne se font pas attendre et qu'on a une fréquentation très importante avec une commercialisation de courts séjours qui est croissante. J'en reparlerai sur la fin de la présentation. Comme je disais, 2021 a été une année qui était encore très impactée par le Covid avec une fermeture partielle des musées, sur une partie de l'année, importante, fermeture aussi, en tout cas le stade Bollaert n'était plus ouvert au public et pour nous aussi fermeture de l'escape game, ce qui a engendré des visites à l'arrêt, des jauges réduites. Et donc pour nous, une reprise qui n'a pu avoir lieu que véritablement à partir du dernier trimestre 2021 avec des clientèles étrangères toujours empêchées de venir sur notre territoire, ce qui a comme conséquence évidemment une baisse de fréquentation et une baisse des recettes, pour nous en tout cas, sur cette année 2021. Au demeurant, on a continué à travailler et on le verra, heureusement puisque ça nous a permis d'être parfaitement prêts pour cette année 2022. L'axe 1 de notre stratégie c'est la mise en tourisme de l'offre, c'est là qu'on crée des expériences de visites. Certains d'entre vous, je sais, y prennent part régulièrement. Ça va être des randonnées, des visites guidées, un banquet céramique qu'on avait cette année au Louvre-Lens, puis le développement de plus en plus de séjours. Sur 2021 on a poursuivi et on continue d'accompagner nos acteurs socio-professionnels qui ont été durement impactés par le Covid en leur créant des espaces de commercialisation. On a notamment une plateforme qui s'appelle « Du potager à la table » qui permet d'acheter des bons d'achat pour les commerçants et qui a permis aux restaurateurs d'avoir de la trésorerie pendant cette période de Covid. On a profité aussi de cette période où on a eu des temps de fermeture pour développer de nouveaux partenariats sur le thème de la mémoire 1^{ère} guerre mondiale, notamment avec le secteur d'Arras, sur lequel on travaille à la commercialisation d'une destination à échelle internationale qu'on appelle « Collines et plaines de l'Artois » puisque le visiteur ne connaît pas nos limites administratives. Donc c'est un gros travail qu'on mène avec eux de promotion. On s'est beaucoup investi dans des groupes de travail en 2021 pour célébrer les fameux 10 ans du Louvre-Lens, vous verrez juste après comment cela a pris forme.

Notre axe 2 est un axe qui lui était le plus impacté puisque c'est tout l'axe de l'accueil, tout ce qui consiste à fluidifier, à faire en sorte que le visiteur ait un parcours le plus fluide possible sur le territoire. Grâce à nos différents points d'information qui sont localisés au Louvre-Lens, dans le centre de Lens, au Mémorial et au 11/19 et depuis quelques années au 9/9bis grâce à une coopération qu'on mène avec l'agglomération voisine de la CAHC, on couvre tout le parcours client. Malheureusement sur cette année, on a connu une baisse assez importante du nombre de nos visiteurs. On était en augmentation

de 36% par rapport à 2020 puisque 2020 c'était catastrophique mais on restait encore 37% en dessous de 2019. On a eu à peu près 25 000 sollicitations sur cette année-là, ce qui reste un chiffre intéressant par rapport à la conjoncture mais en deçà de nos espérances. On a poursuivi tout le travail que l'on mène aussi sur la digitalisation de la promotion de notre information puisque vous le savez, aujourd'hui, c'est un canal qui est incontournable. On a désormais un tchat qui permet de répondre en ligne et en direct à nos visiteurs sur les questions qu'ils se posent sur le territoire en amont ou pendant leur séjour. Les groupes aussi ont été largement impactés par cette pandémie en 2021. On a une augmentation de nos groupes par rapport à 2020, 56%, on a récupéré la moitié et on est encore très en deçà des chiffres de 2019. Bonne nouvelle puisqu'on peut déjà quasiment connaître les chiffres 2022, on récupère et on dépasse largement 2019 sur 2022. C'est une année assez exceptionnelle en termes de fréquentation des groupes comme des individuels.

Sur 2021, on a poursuivi le travail qu'on faisait sur la notoriété, on ne s'est pas laissé arrêter par le Covid. Alors en termes d'actions, ce qu'on appelle nous B2B, donc vis-à-vis des professionnels, il y a pas mal de salons qui ont été annulés, plusieurs incertitudes sur les marchés étrangers qui ne nous permettaient pas de travailler correctement. Pour autant, on a mené, notamment sur les réseaux sociaux, plusieurs grosses campagnes. L'une d'entre elles, peut-être que certains l'avaient vue, était un concours de repas d'exception. On a fait gagner un repas dans la galerie du temps, un repas sur les terrils du 11/19, un repas dans la vieille église d'Ablain et c'est quelque chose qui nous a permis d'avoir une visibilité renforcée dans une période un peu compliquée et de soutenir aussi et de valoriser l'offre des restaurateurs qui étaient, pour certains, à l'arrêt ou en tout cas en difficulté liés aux obligations de pass sanitaire. Je ne sais pas si vous vous souvenez encore de cette période. Je passe sur ça rapidement mais on a aussi quand même, sur cette période, connu pas mal de demandes presse, ce qui nous a permis par exemple d'avoir un article, je ne sais pas si vous aviez vu, dans National Géographique, plusieurs chroniques sur France Inter, un article dans France Dimanche. Tout ça, c'est un travail de longue haleine puisque pour que la destination s'implante dans les esprits en fait, il faut que progressivement, vous voyiez passer ça sur les réseaux sociaux, vous voyiez passer ça dans la presse, vous receviez un magazine, vous voyiez de l'affichage et c'est comme ça que, petit à petit, vous prenez date et vous vous dites qu'un jour oui vous allez venir sur le territoire. Donc c'est un travail toujours de longue haleine qu'il faut mener en permanence et ne jamais quitter la scène puisqu'évidemment c'est un secteur extrêmement concurrentiel. Donc on est sur les 3 axes qui sont des axes de développement touristique.

On a aussi la gestion de l'équipement du Mémorial 14-18, donc là pour le Mémorial ça a été particulièrement compliqué puisque 4 mois de fermeture. Pas de clientèle britannique, ce qui fait partie de nos clientèles de prédilections, nos clientèles étrangères sur cette période-là. Pas ou très peu en tout cas. Et donc on a perdu par rapport à 2019 encore 46% de fréquentation. Là encore, on voit très bien qu'en 2022 on a un retour, les TO britanniques ont rapidement retrouvé l'adresse du Mémorial 14-18 donc c'est plutôt bon signe pour nous. Aujourd'hui, on a plutôt une problématique de trouver des guides conférenciers pour assurer toutes les demandes de visites guidées. On a une exposition, qu'on avait menée avec l'ECPAD, qui est notre partenaire institutionnel qui est l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense, avec lequel on a un partenariat pluriannuel, une très belle exposition sur les reporters de guerre. Puisque vous le savez sans doute, la section photographique des armées a été créée à l'occasion de la 1^{ère} guerre mondiale et c'était pour nous l'occasion de valoriser cette profession à la fois en évoquant la naissance de cette section photographique et aussi en évoquant l'héritage qu'elle a laissé aux reporters de guerre aujourd'hui qui malheureusement sont encore des gens bien utiles dans notre pays. Tout autour de cette exposition, on a pu mener des campagnes importantes de relations presse, d'affichage et de campagne digitale. On avait connu un très beau 11 novembre en 2021. Pour ceux qui ont eu la chance de venir en 2022 c'était encore mieux. On a eu plus d'un millier de personnes qui ont participé à la descente aux flambeaux. C'est vraiment quelque chose qui prend. Un rendez-vous que les familles du territoire et au-delà se fixent. On a eu la chance d'avoir un bel article dans La Voix du Nord qui indiquait que c'était le plus bel endroit pour commémorer le 11 novembre. Evidemment, ça nous a permis de capter énormément de monde.

Les Fêtes de la Sainte Barbe 2021, on est passé juste avant le retour d'un pic épidémique, donc on a pu enfin avoir les Fêtes de Sainte Barbe puisque je rappelle qu'en 2020 elles avaient dû être annulées. En 2021, c'était 10 jours d'événements, du 26 au 11. 39 événements au total avec les étincelles, je vous rappelle les étincelles ce sont des appels à projets qui permettent au territoire de se saisir de la Sainte Barbe et puis de commencer à mettre petit à petit le feu au territoire avant les temps forts qui tournent autour du 4 décembre. 16 mécènes et sponsors, c'était la première édition où on faisait appel à du financement privé, ça a extrêmement bien répondu, on a 58 000 € de mécénat. Je vous reparlerai de 2022, on a encore passé un cap sur ce sujet-là, ce qui marque une vraie appropriation à la fois par les

habitants puisqu'un peu plus de 28 000 personnes sont venues sur l'édition 2021. Et on verra que sur le mécénat, on a de plus en plus de retours des entreprises. Voilà pour les Fêtes de la Sainte Barbe 2021.

Quelques actus, si vous me permettez, 2022 pour un peu actualiser les tablettes et puis reparler de choses plus positives puisqu'on est sorti de cette période, en tout cas, je l'espère le plus durablement possible de pandémie. J'ai laissé à l'entrée de la salle de Conseil, cette brochure si vous ne l'avez pas. Je vous invite à regarder, ça vous permettra peut-être de regarder votre territoire un peu autrement, oublier deux secondes que c'est là où vous habitez, et vous verrez qu'on a choisi pour les 10 ans du Louvre-Lens de faire la preuve par l'exemple aujourd'hui du caractère touristique et de l'attractivité de ce territoire en créant 10 séjours. 10 séjours qui sont à chaque fois ciblés, qui permettent des expériences de week-end et de court séjour dignes de ce que vous pourrez retrouver ailleurs dans d'autres grandes métropoles européennes. Je vous invite à regarder. Il y en a pour un peu tous les goûts, des séjours plutôt à tendance culturelle, des choses sportives, gourmandes. On a une très belle offre et ce travail fait l'objet d'une promotion conjointe avec plusieurs acteurs du territoire dont le Louvre-Lens qui fait que, sur la base d'un travail de campagne marketing, on arrive à cibler des clientèles touristiques en commun. C'est-à-dire que si vous voyez passer dans votre fil Facebook l'exposition du Louvre-Lens par un système de retargeting, en français de re-ciblage, vous allez voir apparaître ce séjour. Et aujourd'hui, on commercialise ces séjours exactement comme vous pourriez acheter un séjour ailleurs et on a vu un gros succès en termes d'audience. C'est un vrai cap par rapport à l'ambition que je partageais au départ, un vrai cap qui est franchi dans le développement touristique de ce territoire. On va vers vraiment une commercialisation de séjours et la présence de clientèle en séjour. Un petit zoom sur le Mémorial 14-18. On a inauguré très récemment une très belle exposition qui s'appelle « Sur les traces des disparus de la Grande Guerre » où comment l'archéologie est au service de l'identification des disparus de la Grande Guerre. Vous le savez, sur l'ensemble de vos territoires on retrouve parfois encore des corps de soldats de la Grande Guerre. Grâce au travail d'anthropologues et puis d'archéologues, on peut parfois rendre ces corps aux familles. C'est quelque chose qui est extrêmement émouvant en termes d'exposition. Je vous invite à aller la voir si vous ne l'avez pas vue. On a laissé aussi la place à un jeune artiste, Hugo LARUELLE, pour y apporter une interprétation poétique et sensible. Je vous invite à faire un tour au Mémorial 14-18 avant le 5 mars 2023, ça vous laisse un petit peu de temps.

Autre sujet qui est aussi un sujet d'expérimentation et une collaboration proche avec le Louvre-Lens et la licence de jeu Assassin's Creed du groupe Ubisoft. On a là aussi très récemment lancé un jeu en réalité augmentée qui permet de découvrir autrement, et donc s'adresse plutôt à un public plus jeune, en tout cas un public plus amateur de jeux, de découvrir au travers de l'univers d'Assassin's Creed, redécouvrir le Louvre-Lens et sa galerie du temps mais aussi le territoire de Lens. Donc c'est une autre manière encore d'aller chercher des publics et d'amener à découvrir notre territoire.

Et puis, le rendez-vous que vous devez tous noter dans vos agendas, à la fois dans vos communes respectives parce que vous êtes nombreux, alors ce n'est plus 16 mais 17 communes de l'agglomération qui participent aux étincelles. 10 jours de fête, 20 étincelles retenues, alors 20 c'est le nombre de projets mais en termes de rendez-vous c'est beaucoup plus. On est sur presque 75 rendez-vous. Là encore j'ai laissé à l'entrée le programme complet des fêtes de la Sainte Barbe. 3 temps forts les 2, 3 et 4 avec une très belle programmation, des compagnies de niveau national et international. Le 3 au Louvre-Lens la compagnie Carabosse. Le 2 à Lens les Commandos Percu et non pas Michel MOGLIA comme c'est écrit mais Polo LORIDANT, qui n'est autre que le spécialiste des effets spéciaux de la compagnie La Machine. C'est lui qui fait cracher du feu au dragon de Calais, accessoirement. Et puis les compagnies Laps Game, Doodle, et Loom Prod à Liévin donc là aussi des compagnies qui sont pour certaines produites à la Fête des Lumières de Lyon. Doodle c'est une compagnie néerlandaise avec un spectacle très impressionnant, des mappings dans l'église Saint-Amé à nouveau. Une très grosse programmation, c'est un événement qui est soutenu par le Département, par la Région mais aussi désormais par 27 entreprises mécènes. On arrive aujourd'hui à un montant de 109 000 € de mécénat privé sur cette opération. Preuve, s'il en fallait, que la mayonnaise est en train de prendre et qu'on peut espérer dans les années à venir vraiment être dans les grands rendez-vous régionaux évidemment mais aussi nationaux je l'espère. En tout cas, c'est l'ambition qu'on poursuit. Voilà, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On voit là aussi l'étendue. On en avait parlé lors d'un précédent Conseil, on avait dit qu'on inviterait Sophie pour nous le présenter. Donc vous avez à la fois la partie traditionnelle que l'on peut avoir avec le rapport d'activité, qui a été évoqué au dernier Conseil, et là vous avez la partie plus pratique où vous avez visuellement pu voir ce que ça représentait l'activité de l'Office tout au long d'une année, même amputée, même partielle sur certains domaines mais en tout cas la réalité

bien concrète de ce que l'on peut avoir sur notre territoire. Merci beaucoup. Philippe, tu avais deux mots à ajouter.

M. DUQUESNOY : Oui s'il n'y a personne qui pose de question. Moi, j'ai simplement envie de vous dire que quelque part je suis très fier. Nous sommes très fiers de l'évolution de notre tourisme sur, on peut dire, une bonne partie du bassin minier. En réalité en tout cas sur Lens, Liévin. Il faut se dire aussi que notre territoire, ce n'est pas un territoire habitué au tourisme. En gros, moi je pense que c'est depuis véritablement qu'il y a eu ces deux ovnis qui sont venus sur notre territoire que le tourisme se développe réellement. Il se développe réellement aussi parce que ce sont des professionnels qui s'en occupent. Il faut véritablement le dire parce que vous voyez lorsque l'on a un Comité de Direction, par exemple, quand on écoute ces professionnels nous découvrons nous-mêmes plein de choses. Il y a des adeptes d'ailleurs, Martine n'est pas là ? Non. Je voudrais dire deux mots d'ailleurs sur ces Codir c'est que parfois il n'y a pas le quorum. Et oui... On en a parlé la dernière fois, je crois que je vous en ai parlé. Vous dire que, et pourtant, 1 c'est intéressant, 2 il y a une véritable évolution et qu'on a besoin que vous soyez là. D'ailleurs ce que nous avons conclu avec Sophie, avec la Directrice de l'Office de Tourisme, on va travailler sans doute un peu différemment au début de cette année puisqu'il y a eu des nominations qui ont été faites tout à fait dernièrement, qui seront faites aujourd'hui. Ce serait une bonne chose que vous soyez présents, c'est nécessaire parce que chacun d'entre nous doit être ambassadeur de notre territoire. Ce n'est pas seulement ceux qui sont au Codir, vous aussi dans la salle. Vous savez on prend toujours en référence 2019 parce qu'on est bien d'accord que 2020 et 2021 même si 2021 nous avons existé et grâce à des initiatives au niveau de l'Office de Tourisme, nous avons existé, mais on se rend compte que 2022 et ça vous l'aurez sans doute l'année prochaine, on viendra vous faire aussi un compte-rendu de l'activité de l'Office de Tourisme, 2022 il y a véritablement un envol. On retrouve nos anglais d'ailleurs. Ils nous ont quittés un moment, Covid, Brexit, enfin ce que vous voulez mais là ils reviennent et on a besoin d'eux. Tu as parlé aussi du travail qui est fait sur les Collines et plaines de l'Artois et oui, quel gros travail est fait avec nos amis de l'OT d'Arras et savoir que ces chemins de mémoire sont exceptionnels. Sachez que sur ces chemins de mémoire, des nations se sont bâties à partir de ce qui s'est passé sur ces chemins de mémoire et que le monde entier peut venir chez nous.

Je voudrais revenir un peu sur les Fêtes de la Sainte Barbe, ça fait 5 ans, la vie c'est 5 ans de ces fêtes. C'est quasiment le seul événement véritablement festif de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Quand je dis seul événement festif, qui a un rayonnement qui est autre que sur notre propre territoire. Il va beaucoup plus loin et il ira d'autant plus loin que vous mouillerez un peu la chemise. Souvenez-vous, on dit souvent, on l'a dit plusieurs fois, relayez ces informations d'événements telles que la Fête de la Sainte Barbe. De toute façon, dans toutes nos communes on a des mineurs... enfin on a des ancêtres qui l'ont été ... donc c'est à nous de le faire vivre. Ce que je voulais vous dire aussi, je vous ai parlé du fait qu'il y a de véritables professionnels et que c'est eux qui nous font découvrir plein de choses, je remercie Sophie parce qu'on est entraîné par ton enthousiasme. Pas seulement le tien mais celui aussi de ton équipe. Je voulais le dire aujourd'hui devant tout le monde. Merci.

M. ROBERT : Alors il l'avait dit déjà quand Sophie n'était pas là, la fois dernière, donc qu'est-ce que ça sera l'année prochaine ? Ça correspond aussi au rapport d'activité et en même temps c'est le témoignage, je pense, de l'ensemble de l'Assemblée de la conscience qui a été prise depuis quelques années, de l'économie touristique sur laquelle on avait du travail à réaliser. Aujourd'hui, on peut le matérialiser. On le voit au travers des actions, peut-être, ponctuelles telles que ça a été rapidement évoqué et au travers des actions pérennes parce que c'est aussi l'animation du Musée 14-18. Et puis au travers d'animations sur des coups de projecteur que l'on a souhaités, que l'on a partagés et qu'on a vraiment portés de ce territoire-ci parce que c'est l'agglomération qui est quand même le premier contributeur. Chacun amène sa fierté quand on parle aux différents partenaires mais ne sont pas aussi fiers que nous quelque part parce que sinon ils pourraient s'aligner sur le montant que l'agglomération met sur les Fêtes de la Sainte Barbe. Sophie.

Mme WILHELM : Pour information, il n'y a pratiquement plus une chambre d'hôtel disponible sur le week-end de la Sainte Barbe. C'est pour montrer aussi que vraiment on est sur quelque chose qui commence à avoir une vraie incidence sur l'économie.

M. ROBERT : Et le territoire voisin regarde aussi pour développer les étincelles chez eux. Oui Philippe.

M. DUQUESNOY : Juste rajouter que quand on voit que des entreprises deviennent mécènes, c'est que ça marche. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, nous sommes passés d'une cinquantaine

de milliers d'euros à plus de 100 000 € et qu'on a plein d'entreprises qui disent « Oui moi je vais y participer parce que je me sens bien dans cette région et que j'ai envie de valoriser ma région et que ça me rapportera aussi quelque chose ». Je crois que c'est les transports BRAY, par exemple, ils ne donnent peut-être pas d'argent, enfin je n'en sais rien ça, mais partout sur ces culs de camions, c'est la Fête de la Sainte Barbe. Quelle pub ! On peut en être fier. Et chacun d'entre nous doit être fier et justement relayer de plus en plus cette fête. Vous savez qu'il faut profiter de ces 10 ans du Louvre-Lens et ces 10 ans de l'UNESCO, il faut en profiter. 11 ans, 12 ans, il faut que ça vive très bien mais l'impulsion c'est cette année. Je vous dis, participez, vous avez tous des fêtes à ce moment-là dans vos communes. Mais celles qui vont se passer sur les temps forts et dans les étincelles, participez-y activement !

M. ROBERT : Merci beaucoup. On va rentrer dans le sujet plus classique du Conseil. Merci encore une fois de cette présentation et ça donne un peu plus, humanise les comptes-rendus qu'on a pu avoir la fois dernière. En même temps, quand on parle de relation et d'humanité, on peut aussi avoir un regard et je passerai directement à la délibération 37 pour que l'on puisse là aussi délibérer sur ce sujet parce que vous avez vu que certaines communes dans notre Département ont été là aussi victimes d'une tornade il y a quelques temps. L'association des Maires de France, enfin la structure du Pas-de-Calais, organise une collecte pour accompagner, il y a 51 familles qui se retrouvent avec des maisons inhabitables. 180 foyers touchés mais 51 qui aujourd'hui se retrouvent sans rien et vraiment là un élan de solidarité qui est monté et donc la délibération a pour objet d'accompagner, de contribuer aussi à notre échelle en fonction de nos possibilités à cette première urgence et donc d'accorder une subvention de 15 000 € à l'Association des Maires de France mais dans le cadre de cet élan et cette collecte qui est organisée. Donc, si vous en êtes toutes et tous d'accord, on l'avait validé à la Conférence des Présidents de groupe, mais pour pouvoir là aussi délibérer et apporter notre soutien moral mais aussi notre soutien financier et matériel à ces familles qui vivent aujourd'hui dans ces conditions plus que précaires. Pas de remarque là-dessus ? C'est adopté. Merci beaucoup.

On revient à l'ordre du jour dans l'ordre qui vous est présenté. La délibération n°1 vise à fixer le montant des stands ou des participations que l'on va avoir auprès des entreprises qui présenteront leur savoir-faire et leur expérience dans le salon que l'on va organiser l'année prochaine au mois de mars au Stade Couvert à Liévin. Nous avons souhaité mettre en place en parallèle, à l'époque c'était quand on devait avoir un exemple de la COP qui venait chez nous, tout a été annulé, on a regardé quelles dispositions on pouvait prendre parce qu'on a beaucoup de petites actions qui se font ou qui sont peut-être aujourd'hui trop discrètes mais qui peuvent être démultipliées et du bon sens que l'on peut avoir dans nos entreprises en termes de transition énergétique peut se démultiplier en le partageant avec d'autres pratiques. C'est l'enjeu de ce salon qui n'est pas un enjeu théorique mais qui est vraiment un enjeu du bon sens, du partage du bon sens, du partage des bonnes pratiques et donc de pouvoir l'évoquer sur notre territoire avec une entrée bien évidemment gratuite et donc c'est l'objet de cette délibération de fixer les conditions matérielles sachant que l'ensemble des entreprises du territoire ont été sollicitées pour y participer et pouvoir contribuer activement à ce partage d'informations et ce partage de bonnes pratiques. Y a-t-il des remarques là-dessus ? Non ? Notez la date, comme Philippe vous l'a dit, c'est pour le mois de mars l'année prochaine, le 30 mars au Stade Couvert. Tout le monde est le bienvenu et surtout faire la promotion là aussi de cet évènement majeur en matière économique, green logistic, on a plein de sujets qui sont aussi dans notre quotidien avec l'habitat durable mais il faut pouvoir les matérialiser, les amplifier.

La délibération 2 c'est pour une subvention à la communauté French Tech Artois, dont l'objectif est de valoriser aussi les talents qui entreprennent dans l'innovation. Il est proposé d'attribuer cette subvention pour l'année 2022. Pas de remarque ? C'est adopté. Les trois délibérations suivantes sont les comptes-rendus annuels pour les conventions publiques d'aménagement pour le Pôle d'Excellence Sportif, pour l'extension de la ZAC de l'An 2000 et pour la ZI de l'Alouette. Vous avez l'ensemble des modalités, des comptes-rendus, les conditions financières aussi de ces opérations. Est-ce que ça appelle des remarques ? Des questions ? Non ? C'est adopté. Je passe la parole à Jean LETOQUART pour la délibération n°6.

M. LETOQUART : Oui donc Verdipole qui est actuellement le propriétaire de la zone de Tréfileurope souhaite céder maintenant ce terrain puisqu'ils ont très largement dépollué ce site. Pour pouvoir envisager ensemble ce qu'on fera de ce site, il y a eu des discussions et un plan global concernant l'accessibilité et ce que pourrait devenir ce site dans les grandes lignes en tout cas a été suffisamment défini pour qu'on puisse maintenant demander à l'EPF de rentrer avec nous dans la danse pour bénéficier de l'intervention de cette force publique pour requalifier ce site. La délibération c'est pour

autoriser Monsieur le Président à entamer les négociations avec l'EPF, à signer les conventions pour l'utilisation de cette zone.

M. ROBERT : Merci beaucoup Jean. Action réalisée et envisagée avec les 4 communes qui sont aussi concernées donc Noyelles, Sallaumines, Loison et Lens. Pas de remarque ? Merci, c'est adopté. Alain ROGER pour la 7.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Lors de la délibération du 24 mars 2022, nous avons décidé de redéployer le dispositif d'accompagnement financier de la CALL auprès des bailleurs sociaux. Trois critères ont été définis, l'aide à la restructuration lourde des logements à hauteur de 7 000 €, l'aide à la réhabilitation mettant en œuvre des matériaux biosourcés à hauteur de 2 500 € par logement et l'aide au traitement des abords et façades à hauteur de 2 000 € par logement pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du quartier. Pour rappel, le montant prévisionnel des aides est estimé à 15 millions d'euros pour 4 100 logements. Le but de la convention est dans un premier temps de détailler les opérations finançables selon les trois critères que je vous ai exposés il y a quelques instants mais également de définir les modalités de travail partenarial entre les villes, la CALL, les bailleurs sociaux et les partenaires financiers. Les enjeux en termes de performance et d'habitabilité des logements, d'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie des habitants sont tellement importants qu'il y a lieu de mettre en place régulièrement des comités technique et politique. Ces comités seront axés principalement sur la définition et la validation du programme de rénovation des logements en ayant une attention particulière sur l'amélioration et l'habitabilité des logements et l'assurance quant à la qualité des travaux réalisés. Sur le travail des équilibres de peuplement et le suivi du relogement des ménages et sur le traitement des abords et façades des logements, en coordination avec les interventions sur les espaces publics. Tout est développé dans la convention qui est jointe. Cette délibération vise à vous présenter cette convention, ce qui est fait et à l'approuver.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. C'est adopté. On poursuit, Alain.

M. ROGER : La délibération suivante, le 28 septembre 2022 la CALL a délibéré pour accompagner la ville de Lens pour mettre en œuvre son projet de requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 4 dans le cadre de l'ERBM. Préalablement la ville de Lens, par délibération du 21 juin 2022, a signé un marché de maîtrise d'œuvre pour la création et l'aménagement du parc Vachala qui se trouve au sud-ouest de la Cité 4 donc dans le périmètre ERBM de cette cité. Dans le cadre de son mandat, la CALL assure un pilotage global de l'opération de la Cité 4 et notamment des prestataires œuvrant à la mise en œuvre du projet. Il vous est donc proposé dans cette délibération de transférer le marché de maîtrise d'œuvre URBAFOLIA de la ville de Lens à la CALL et d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On poursuit, la 9.

M. ROGER : En juillet dernier, nous avons été informés par l'Etat que des queues de crédits PALULOS étaient disponibles et qu'il souhaitait les mettre à disposition du bassin minier pour accélérer la rénovation des logements des cités minières. Suite à ça, nous on a interrogé des communes et une liste de 17 cités a été définie. Ces 17 cités, on les a transférées à l'Etat, qui en a choisi 4 en fonction de certains critères. Ces critères sont que le nombre de logements atteigne une masse critique d'au moins 50 à 78 unités, que le bailleur soit en capacité d'engager les travaux avant fin 2023 et que les espaces urbains de ladite cité ne nécessitent pas une intervention lourde afin que l'opération de réhabilitation seule suffise à en améliorer l'attractivité. Suite à ça, l'Etat a choisi la Cité Saint Albert à Liévin, 257 logements, la Cité 11 de Béthune à Grenay et Loos-en-Gohelle, 282 logements, la Cité Belgique toujours à Grenay et Loos, 92 logements et la Cité Anchin à Noyelles-sous-Lens pour 100 logements. Or, la Cité Belgique ne fait pas partie du périmètre qui avait été défini au départ avec les 29 cités. Donc, comme elle n'est pas définie à l'intérieur de ce périmètre, obligatoirement on n'a pas la possibilité, nous, communauté d'agglomération, d'aider le bailleur social dans son financement des réhabilitations. Pour aider le bailleur social, il faut donc intégrer cette Cité Belgique dans le cadre des 29 cités ERBM tout simplement.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Point de situation complet. Christian.

M. CHAMPIRE : Juste c'est pour chipoter mais la Cité 11 est uniquement à Grenay. Loos n'a pas encore envahi Grenay et donc la Cité 11 est exclusivement sur Grenay. Par contre, en effet la Cité Belgique se

partage entre Grenay et Loos-en-Gohelle. Enfin je rappelle que dès le début j'avais alerté sur cette situation parce qu'en plus la Cité Belgique, elle est gérée par Pas-de-Calais Habitat qui lui n'a pas l'habitude et c'est Maisons et Cités qui va gérer la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux. Les habitants lundi soir étaient en grand nombre à la réunion publique, si on leur dit que maintenant la Cité Belgique est traitée différemment ils vont faire la tronche.

M. ROGER : Non non. Il n'y a pas de souci là-dessus, ça sera traité de la même façon. C'est pour ça qu'on passe cette délibération aujourd'hui pour l'intégrer dans le cadre du périmètre ERBM.

M. ROBERT : C'est bon ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. Yves prend le relais pour la 10.

M. TERLAT : C'est pour vous proposer de conventionner par une subvention avec l'ADIL sur le dispositif France Renov. Il s'agit de rester dans un dispositif performant qui a pris son essor depuis quelques années déjà. On ne peut plus se permettre de défaillir sur quoi que ce soit, on a besoin de recalibrer un peu les choses et d'être davantage proches du conseil aux habitants à la Maison de l'Habitat. Et donc, le projet est de conventionner cette fois-ci avec l'ADIL à la place d'INHARI pour un équivalent temps plein et demi à la place d'un équivalent pour l'année 2023.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Philippe pour la 11.

M. DUQUESNOY : Oui merci Président. Tout simplement, l'Office de Tourisme arrive en fin de contrat gaz en fin d'année. Après renseignement auprès des différents fournisseurs, nous nous rendons compte qu'il y a une augmentation du contrat, d'après ses devis, c'est une augmentation de ses contrats gaz de 320%. Ce qui fait que l'OT va passer de 12 000 € à 46 000 € donc problème. Il est demandé en réalité, puisque le bâtiment, le Musée 14-18, appartient en réalité à la CALL, si la CALL pouvait reprendre sur son propre contrat gaz qui est négocié à travers la FDE, ce serait une bonne chose. Elle pourrait bénéficier de ce contrat gaz et ça pourrait faire une économie de 3 200 € je crois. Bien sûr ça sera refacturé à l'Office de Tourisme, ça va de soi, mais pour ça il faut valider le principe d'une intégration de ce bâtiment dans ce contrat gaz de la CALL et puis créer un avenant n°2.

M. ROBERT : On cherche toutes les économies.

M. DUQUESNOY : Toutes les économies possibles.

M. ROBERT : Tout à fait.

M. DUQUESNOY : Je crois que beaucoup d'entre nous allons tenter cette même expérience.

M. ROBERT : On y regarde de près. C'est adopté, merci beaucoup.

La délibération n°12, vous avez pu voir, c'est un coût prévisionnel de travaux de 100 000 € suite à l'effondrement d'une partie des Berges de la Souchez à Loison-sous-Lens et donc il est proposé d'accorder un concours financier à la commune d'un montant maximum de 40 000 € pour permettre d'assurer la remise en sécurité des berges parce que là aussi on est sur quelque chose qui est assez préoccupant et donc ça se fait en partenariat avec la commune et aussi avec VNF. Pas de remarque ? C'est adopté. Sébastien, tu prends les délibérations n°13 et 14 en lieu et place d'Alain LHERBIER ?

M. MESSENT : Oui, merci Monsieur le Président. Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contractualise avec l'OCAD3E, éco-organisme qui se charge de la reprise de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et qui coordonne les relations avec l'éco-organisme opérationnel sur notre territoire, en l'occurrence Ecosystem. Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités, l'organisme coordinateur et l'éco-organisme Ecosystem est modifié. Ainsi, le contrat entre la CALL et l'OCAD3E est résilié et la CALL doit désormais signer un contrat directement avec les éco-organismes agréés, pour nous Ecosystem. Celui-ci est rétroactif à compter du 1^{er} juillet 2022 et valable jusqu'au 31 décembre 2027. L'objet de la délibération est donc d'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau contrat de prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques avec l'éco-organisme Ecosystem pour la période 2022-2027.

M. ROBERT : C'est adopté. La 14, dans le même style.

M. MESSENT : Les déchèteries communautaires réceptionnent parfois des déchets d'équipements électriques et électroniques de type professionnels, congélateur, réfrigérateur professionnel, les D3E pro. Ces équipements ne sont pas pris en compte dans la convention de prise en charge des D3E ménagers. Il est donc proposé de conventionner avec l'éco-organisme Ecosystem pour la prise en charge de la collecte de ces D3E pro lorsqu'ils sont présents en déchèterie. Il faut autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention d'enlèvement des D3E pro en déchèterie. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Sébastien. Pas de remarque ? Non, c'est adopté. Merci. Pierre, on continue.

M. SENECHAL : Oui la délibération n°15, programme eau solidaire, budget alloué au dispositif clé de répartition du dispositif de la dotation 2022 à l'ensemble des 36 communes, continuité du service 2023. La délégation de service public de distribution d'eau potable, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, permet la mise à disposition de chèques eau pour les abonnés en difficultés à travers le dispositif eau solidaire. L'enveloppe globale du dispositif correspond à 0,5761% du chiffre d'affaires n-1 de l'exploitant. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a à sa charge la répartition aux 36 communes membres. L'objet final de la délibération vise à acter le montant de 102 250 € consacré au programme 2022, décider d'abonder ce budget de 17 160 € de chèques 2020 non consommés, fixer la clé de répartition de la dotation pour 2022, soit 119 410 € pour les 36 communes et enfin fixer l'acompte de 2023 à 80% du budget 2022, soit 81 800 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Dispositif important, peut-être encore un peu plus cette année que les autres. On doit le voir chacun dans nos communes malheureusement. Christian.

M. CHAMPIRE : C'est juste, on décide de remettre les 17 000 € de 2020 mais on ne les met pas dans les 80% de clé de répartition, ce qui fait que ça nous fait un delta de 40 000 € alors qu'on sait qu'on a déjà du mal à dépenser la première partie puisque les 20% ça correspond à la partie à peu près non consommée de 2020. Donc on ne pourrait pas l'intégrer tout de suite pour que les CCAS aient ces 17 000 € dès le départ et qu'on garde que les 20% de réserve sur le budget ? Là plus on met de l'argent de côté et qu'on ne le met pas tout de suite, plus on incite les CCAS à être prudents et à ne pas dépenser l'argent et au final on ne dépense pas 20% de ce que l'on met au budget.

M. ROBERT : Madame FRANÇOIS va vous apporter les éléments, ça sera plus simple. Allez-y.

MME FRANÇOIS : L'acompte tel qu'il est défini c'est un acompte en attendant qu'on ait les comptes définitifs 2022 pour pouvoir calculer le montant de la contribution définitive. Donc, on n'attendra pas la fin de l'année normalement.

M. ROBERT : Ok, c'est adopté. Pierre, on continue la 16.

M. SENECHAL : La délibération n°16, le système d'assainissement de Mazingarbe reçoit une partie des volumes rejetés par les communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles situées sur le territoire de la CABBALR. Une convention permettait de définir les modalités techniques, juridiques et financières du traitement de ces effluents. Cette convention a pris fin au 31 décembre 2020. Il convient donc de signer une nouvelle convention selon les termes du nouveau contrat de concession de service public attribué à CALLEA, société dédiée, propriété de l'entreprise Véolia eau CGE, par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020. L'objet donc de cette délibération vise à autoriser le Président à signer, avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et CALLEA, la convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles dans les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : C'est adopté. On continue Pierre, la 17 sur la GEMAPI.

M. SENECHAL : La compétence GEMAPI et les contours de l'exercice. Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations GEMAPI. Les élus de la CALL ont souhaité aller plus loin en se dotant de la compétence ruissellement agricole, érosion des sols, Conseil Communautaire du 22 mai 2018, puis de

modifier les statuts afin de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines, Conseil communautaire du 18 décembre 2018. Des études ont été menées afin d'établir un programme d'actions global à l'échelle de chaque bassin versant. Un budget a été voté en 2022 pour un montant global de 1,7 million d'euros TTC sur le budget principal. Un service de 4 agents a été constitué, composé de deux agents de rivière, d'un technicien et d'un ingénieur. Un mode de gestion mixte est proposé, une régie composée actuellement de deux agents de rivière et d'un technicien ayant pour mission la gestion courante et le rattrapage d'entretien de la Souchez, la gestion des bassins hydrauliques structurant existant. Externalisation avec la mise en place de marchés et d'accords cadre. Il y a lieu maintenant de fixer les contours de la compétence GEMAPI en fonction des moyens mis à disposition. L'objet final de la délibération vise à approuver les contours de la compétence GEMAPI.

M. ROBERT : Donc vous avez le premier rendu par rapport à ce qu'on a décidé l'année dernière là concrètement. C'est adopté ? Merci. On passe à la partie développement social. La 18, c'est Alain BAVAY qui rapporte.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans le déploiement du dispositif Pass Numériques pour un montant de 482 900 € et ce dispositif devait se terminer le 31 décembre. Il est à noter que ces 482 900 € sont financés à 65% par l'Etat et 21% par le FEDER ITI. Ce dispositif fonctionne très bien sur notre territoire puisque les éléments que nous avons à ce jour démontrent que le Pas-de-Calais est l'un des meilleurs départements en matière de déploiement des Pass Numériques et qu'à l'intérieur du Pas-de-Calais c'est la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui est le plus gros déployeur. Donc nous pouvons que nous féliciter mais malheureusement la crise sanitaire, étant ce qu'elle était, l'ensemble des Pass Numériques n'ont pu être déployés et l'ANCT est tout à fait d'accord pour que nous prolongions notre convention jusqu'au 31 décembre 2024. L'objet de cette délibération est d'autoriser le Président à signer cette convention avec l'ANCT pour prolonger cette convention.

M. ROBERT : Oui là aussi une belle initiative qui se couple aussi à des actions de terrain avec des PC solidaires, enfin voilà vous avez pu là aussi développer pas mal de choses dans le numérique. Pas de remarque ? C'est adopté. Ok, c'est voté. La 19, c'est Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Monsieur le Président. La délibération vise à signer l'avenant n°2 à la convention de mandat confié par la ville de Harnes à la CALL pour la construction de son centre aquatique. Pour mémoire, nous avons délibéré le 12 mai 2022 sur l'avenant n°1 de cette convention de mandat à maîtrise d'ouvrage donnée par la ville de Harnes à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour réaliser ce centre aquatique. Les missions du service commun de la transition durable et d'aide aux communes proposent deux accompagnements distincts et spécifiques, l'assistance et ingénierie pour la transition durable d'aide aux communes et l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à la réalisation d'un projet. Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 24 mars 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction du centre aquatique de Harnes est de 78 000 € HT soit 15 600 € HT/an étendue sur la durée de la mission, à savoir 5 ans. L'objectif de cette délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de fixer le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée qui s'élève à 78 000 € HT.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La délibération 20, c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui Monsieur le Président. On continue avec le service commun et je vous propose de regrouper les délibérations 20 à 22. Comme vous le savez, nous sommes engagés dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux. Un service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposant deux accompagnements distincts et spécifiques, l'assistance et ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes et l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à la réalisation d'un projet. Des communes commencent à nous confier leur mandat de maîtrise d'ouvrage pour leurs projets.

A savoir, Aix-Noulette pour son projet de construction du centre technique municipal avec un coût global de cette opération estimée à 1 460 770 € dont 1 031 717 € pour les travaux. Le futur équipement sera implanté au cœur de la zone d'activité des Jardins de l'Artois sur une parcelle d'une superficie d'environ 2 980 m². Ce projet permettra d'accueillir des bureaux, des ateliers, des zones de stockage intérieur et

extérieur. La participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun sera de 22 698 €, soit 7 566 €/an étendus sur la durée de la mission, à savoir 3 ans.

Deuxième commune qui fait appel à ce service commun, Loos-en-Gohelle pour la rénovation thermique de la salle Caultet située au cœur du quartier Ouest, quartier prioritaire de la politique de la ville et à l'interface immédiate du futur écoquartier. Le coût global de cette opération est estimé à 652 500 € dont 450 000 € pour les travaux. La participation financière complémentaire au droit d'entrée au service commun sera de 10 800 €, soit 3 600 €/an étendus sur la durée de la mission, à savoir 3 ans.

La troisième commune à bénéficier des services proposés par ce service commun est Servins pour la réalisation d'un restaurant scolaire pour un coût global de l'opération à 828 121 € dont 684 397 € pour les travaux. La participation financière complémentaire au droit d'entrée au service commun sera de 15 057 €, soit 5 019 € étendus sur la durée de 3 ans. On voit l'intérêt finalement d'avoir créé ce service commun. L'activité de ce service prend forme et vous l'avez constaté pour des projets d'envergure. Voilà pour ces trois délibérations.

M. ROBERT : Merci beaucoup André. Une réalité mais en même temps une réponse à un besoin des communes. On le voit encore une fois avec ces trois délibérations. Y a-t-il des remarques ? Non ? Les communes concernées sont d'accord je pense. C'est adopté, 20, 21 et 22. Merci beaucoup. André continue avec la 23.

M. KUHCINSKI : Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité des services au titre de 2021. Effectivement, le rapport d'activité annuel qui relate le bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence. Ce rapport est joint en annexe. Comme vous l'avez constaté, c'est un document de référence qui donne une vision complète des orientations et des politiques conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

M. ROBERT : Chaque commune doit aussi le présenter dans son propre Conseil. Pierre.

M. CHERET : Président, pour le groupe Communiste, au-delà des grands thèmes de ce rapport très complet et très riche pour, je dirais, les débats à venir traitant des axes forts de nos engagements communautaires, permettez-nous succinctement de pointer quelques remarques et réflexions.

Développement économique avec une évolution intéressante et positive même si celle-ci est toujours sujette à un contexte compliqué, à de fortes incertitudes face à l'impact des coûts de l'énergie, de la qualité des emplois et des niveaux de salaire qui la recouvrent.

Mais aussi le développement et l'évolution de l'habitat, notre PLH en débat, avec les efforts faits par notre Commission pour que cette question face à un Etat réticent et qui n'est pas au niveau où nous le demandons pour que ces questions du logement soient en phase avec nos activités économiques et l'emploi.

Mais aussi avec l'exigence et l'urgence de transformation écologique et énergétique que nous voulons accessibles à tous quels que soient les revenus de nos populations.

Et enfin, ce point liant ces deux enjeux essentiels que j'évoquais à l'instant succinctement, celui des mobilités, d'autant que cet enjeu touche aussi à la santé, à l'aménagement du territoire et au pouvoir d'achat des familles.

Sur ces deux questions essentielles, la première maintenant incontournable qui se pose à nous, a fortiori à notre population, et qu'aborde ce rapport d'activité de notre agglo, le coût de l'énergie et qui s'accroît pour se déplacer et l'obligation qui nous est faite par les lois LOM et de la lutte contre le dérèglement climatique de mettre en place une ZFE mobilité d'ici 2025 pour les agglos à plus de 150 000 habitants, or 2025 c'est demain.

La deuxième question essentielle, les saturations d'axes routiers auxquels nous ajoutons une évolution forte d'activités logistiques nouvelles à prendre en compte dans nos zones industrielles. Or, nous pensons sans écarter ce qui se fait déjà, qu'il nous faut amplifier nos ambitions et nos intentions sur ces deux points particuliers. D'une part sur celui des traitements du fret, qui s'ajoute aux usages de l'automobile très intense, non seulement avec nos canaux mais aussi en plus avec ce qu'il se fait à Dourges, qui lui renvoie beaucoup de camions sur l'A1 et l'A21 donc d'un traitement multimodal ou rail-route proche de nouvelles bases logistiques à l'ouest de notre bassin d'emplois et sur Douvrin par exemple où il existe des potentialités importantes. Et d'autre part, face à cette échéance de 2025, de travailler à des alternatives de déplacement domicile-travail comme Artois Mobilités le fait par exemple avec le covoiturage gratuit pour l'utilisateur, remboursé pour celui qui ouvre l'accès à son véhicule. Au-delà, travailler avec les entreprises des zones industrielles, les usages du transport collectif de leurs salariés en l'associant aux 50% remboursables des employeurs sur les 28 € mensuels actuels en ciblant

immédiatement les périodes du matin et du soir d'abord et en proposant de meilleures connexions dans le réseau Tadao.

Et enfin, il nous semble important de porter à la réflexion sur une première ouverture à la gratuité pour les 18-26 ans qui ne paient que 5 € ou voire 2,50 € quand ils sont salariés, qu'ils sont les plus touchés par la précarité ou en CDD et qui pourraient prolonger leur usage du transport collectif après leur scolarité.

Nous mesurons que faire évoluer cette situation ne dépend pas que de nous mais de toute évidence ne laissons pas, pour ceux qui nous regardent, laisser uniquement réfléchir d'autres pour notre territoire. Au vu des enjeux climatiques, énergétiques et des urgences sociales et alimentaires qui les accompagnent, nous avons à notre sens, comme je viens de l'évoquer, des potentialités pour appuyer nos populations, accompagner et toujours agir dès maintenant face aux politiques récessives de notre gouvernement qui plombent nos finances locales pour nos politiques intercommunales alors qu'il y a ici tellement à faire. Et en même temps, agir, se mobiliser, en anticipation, en vision lucide et claire pour des projets améliorant les équilibres et le bien-être de nos concitoyens du bassin minier, de notre agglomération, de nos communes. Merci de votre attention.

M. ROBERT : On prend acte quand même que le document a été présenté et que dans le compte-rendu il y aura l'intervention complémentaire de Pierre mais qui ne changera pas le document qui sera présenté dans les communes tel que vous devrez là-aussi le reprendre. On enchaîne André avec la 24.

M. KUCHCINSKI : Oui quelques délibérations pour des désignations. Là il s'agit de désigner les représentants au sein du Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche des Sports et de l'Education Physique. Nous vous proposons de maintenir la représentation faite par Joachim GUFFROY et en suppléant Julien VOULIOT.

M. ROBERT : C'est adopté. On continue.

M. KUCHCINSKI : Délibération 25, toujours une représentation. Là également, elle concerne l'UFR de la Faculté des Sciences et on maintient la même nomination, c'est-à-dire Joachim GUFFROY en tant que titulaire et Julien VOULIOT en suppléant.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté.

M. KUCHCINSKI : Désignation également concernant l'Office du Tourisme et du Patrimoine. Il s'agit de désigner un représentant suppléant au sein de l'Office du Tourisme et il est soumis la candidature de Tony MOULIN.

M. ROBERT : Félicitations Tony. Tu sais ce qu'il te reste à faire avec les propos de Philippe tout à l'heure pour l'accompagner au quotidien. On enchaîne la 27.

M. KUCHCINSKI : La 27 concerne l'actualisation de postes dans les services. A savoir, au sein de la Direction développement économique, emploi et attractivité un poste de chargé de mission immobilier d'entreprises et un deuxième poste au sein de la Direction des affaires juridiques un poste de gestionnaire des assemblées. Voilà pour l'actualisation des postes.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 28.

M. KUCHCINSKI : La 28 concerne le recrutement d'un instructeur droit des sols dont recrutement pour faire face à l'accroissement des dossiers à traiter. Il s'agit du service commun instruction des documents droit des sols qui prend de l'ampleur.

M. ROBERT : Première réalisation de mutualisation et on voit l'évolution depuis quelques années. Monsieur CLAVET, vous avez une question ?

M. CLAVET : Oui merci. Bonjour à tous. Simple question concernant les recrutements parce que j'ai l'impression en fait que depuis le début de ce mandat, on passe à chaque Conseil d'Agglomération des délibérations pour embaucher des tas d'agents. Je serais curieux de savoir si vous avez le chiffre en tout cas, combien de recrutements ont eu lieu depuis le début de ce mandat ? La question, en fait, pourquoi je me la pose ? Simplement parce qu'à l'heure où on doit faire des économies, je trouve cela,

comment dire, assez limite parce que ça ne correspond pas finalement à la feuille de route qui doit être respectée, je pense, pour assainir les dépenses de l'agglomération. Je vous remercie.

M. ROBERT : Alors on va vous donner un peu d'éléments mais à la rigueur si vous étiez un peu plus impliqué vous auriez vu dans le rapport d'activité les effectifs de l'agglomération et dans le même temps vous auriez su que depuis 2019, on est dans chaque collectivité donc l'agglomération comme dans toutes les communes de cette agglomération ou des agglomérations voisines, tous les postes qui sont vacants quand on repart sur des appels à candidatures doivent passer au niveau du Conseil. Donc ce n'est pas forcément des créations de poste complètes, comme le dit Monsieur André KUCHCINSKI, on a des ajustements. Il y a des services qu'on a décidé de créer donc il y a des évolutions mais qui correspondent aux décisions que l'on a prises ici dans ce Conseil, qui à chaque fois ont fait l'objet d'une précision sur les évolutions d'effectif que ça générerait. Et à chaque fois, là la transparence est on ne peut plus complète, vous avez à chaque mouvement de personnel le poste vacant qui le représentait au Conseil qui est redélibéré. Donc on n'a pas multiplié par 5 les effectifs, on a juste appliqué la loi et montré que par rapport à l'ambition qu'on portait, aux nouvelles actions qu'on voulait avoir aussi au travers des communes, on l'accompagnait des recrutements qui de ce fait ne sont plus forcément dans les communes. C'est le cas notamment des instructeurs tel que ça vient d'être évoqué. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci. Vous ne répondez pas à la question et ne vous inquiétez pas j'ai bien lu le rapport d'activité sauf que les recrutements à proprement parler ne sont pas écrits. Et puisque vous voulez partir sur ce sujet-là, parmi tous les recrutements, même parmi tous les agents de la CALL, combien y a-t-il de femmes de maires parmi vous, d'enfants, d'épouses, etc ? Je serai curieux de savoir, tenez.

M. ROBERT : Autant qu'à Hénin-Beaumont Monsieur CLAVET. Allez, on met au vote la délibération 28. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. On engage la 29 Monsieur KUCHCINSKI.

« Hors micro » M. CLAVET : A la mairie d'Hénin-Beaumont, il n'y a pas de femme de maire.

M. KUCHCINSKI : La 29, là il s'agit bien d'une création d'un poste, poste pour un chargé de demandes de subventions visant à accroître notre mobilisation des financements extérieurs au bénéfice du territoire. Là généralement ce poste le différentiel permet largement de rémunérer ce genre de missions. Voilà pour la 29.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Moi je souhaite qu'il soit quand même noté au PV de ce Conseil les propos homophobes de Monsieur CLAVET qui sont insupportables.

M. ROBERT : C'est repris. Tout est enregistré donc si ça fait l'objet derrière d'une traduction, on regardera...

M. CHAMPIRE : Si ça avait été n'importe qui d'autre, on aurait été accusé de propos homophobes et ce n'est pas une excuse d'être homosexuel pour ne pas tenir de propos homophobes. On ne peut pas dire du Maire d'Hénin-Beaumont qu'au moins lui il n'a pas de femme. Je suis navré c'est inadmissible.

M. ROBERT : Si les propos n'ont pas été enregistrés, ils seront repris tels quels et donc je vous invite à bien regarder dans le compte-rendu de la prochaine séance que l'ensemble des propos de Monsieur CLAVET soient repris y compris dans ce sens-là et il regardera si cela doit générer une procédure particulière dans la foulée. Sur la délibération 29, pas de demande de vote ? C'est adopté. La 30, toujours André.

M. KUCHCINSKI : Délibération n°30, il s'agit de la mise à disposition de véhicule aux agents. Il s'agit d'autoriser l'utilisation de véhicule lorsque leurs missions le justifient, notamment dans la fonction de DGS, de Directeur de Cabinet et de Directeur Général des Services Techniques, pour les directeurs et chefs de service. La mise à disposition à la demande en fonction des besoins sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

M. ROBERT : Délibération annuel. Pas de remarque ? C'est adopté. On finit avec les 31 à 36.

M. KUHCINSKI : Délibérations 31 à 36, il s'agit de garanties d'emprunt donc pour les logements sociaux. Nous avons donc quelques garanties d'emprunt notamment Habitat Hauts-de-France pour la réhabilitation lourde de 94 logements à Harnes, Maisons et Cités pour la construction de 30 logements neufs à la cité 9 îlot Parmentier rue Montesquieu et Bruyères à Lens, Norevie pour l'acquisition en VEFA de 36 logements rue de la Gare à Méricourt, Maisons et Cités pour la construction de 7 logements neufs cité Fachoda rue Casimir Beugnet à Meurchin et l'Habitat Hauts-de-France pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement 85 rue Carnot à Souchez, même opération à Souchez encore pour un logement au 87 rue Carnot à Souchez. Voilà pour les garanties d'emprunt Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Demande de vote ? On va faire un vote groupé 31 à 36. On prend la même procédure. Vote pour ? Merci, c'est enregistré. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Il n'y en a pas. Donc c'est l'unanimité sur ces délibérations. Oui mais s'ils ne prennent pas part au vote ça fait l'unanimité de ceux qui ont voté. C'est l'unanimité au final. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée. A bientôt.